

MANUEL DES PARENTS



Les Moussaillons

Garderie, Prématernelle et Garde scolaire

Table des matières

Bienvenue	4
Équipe	4
Conseil d'administration	4
Philosophie	5
Aux parents non-ayants droit	6
Politiques de gestion	6
Adhésion.....	6
Frais de garde	6
Subvention.....	6
Paiements tardifs.....	7
Frais administratifs pour paiements sans provision	7
Frais de garde scolaire lors des départs hâtifs	7
Frais liés à la rentrée graduelle des élèves de la maternelle	7
Service de garde scolaire Les Matelots lors des journées pédagogiques ou sans instruction	7
Probation pour les enfants qui commencent aux Moussaillons	8
Absence ou retard	8
Frais de retard	8
Quand une personne non autorisée doit récupérer votre enfant	8
Changements dans l'environnement de votre enfant à la maison	9
Maladie.....	9
Médicament.....	9
Nourriture	9
Zone sans noix	9
Informations générales	10
Les heures d'ouverture	10
Coordonnées	10
Intégration graduelle (Les Moussaillons).....	10
Procédures des arrivées et départs	10

La sieste	10
L'hygiène	11
Les maladies	11
Fermeture en cas de neige	12
<i>Calendrier 2026–2027</i>	<i>13</i>
<i>Tarifs 2026–2027</i>	<i>14</i>
<i>Matériel requis pour la classe de votre enfant</i>	<i>15</i>
<i>Programmation et politique d'activité physique</i>	<i>15</i>
<i>Critères d'admissibilité à la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons.....</i>	<i>16</i>
<i>Adhésion à La Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons.</i>	<i>17</i>
<i>Confirmation d'inscription.....</i>	<i>18</i>

Bienvenue

Bienvenue à la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons et au service de Garde scolaire Les Matelots. La Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons (*communément appelée « la garderie »*) est une société à but non lucratif, gérée par un conseil d'administration formé de parents bénévoles, et dont l'un des objectifs est de préparer les jeunes enfants à l'école francophone. C'est donc dans cette optique que le conseil d'administration a adopté les critères d'admission basés sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ces critères (*voir page 16*) garantissent aux citoyens-nes établis-ies en Colombie-Britannique le droit de faire instruire leurs enfants dans un programme d'éducation francophone.

Vous trouverez dans ce manuel des parents la majorité des informations concernant le fonctionnement, la gestion, les politiques et les procédures de la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons et du service de Garde scolaire Les Matelots.

Équipe

Notre équipe d'éducateurs-trices est gérée par Mme Nadia Salam, une éducatrice/directrice, qualifiée ÉPE (*Éducateur-trice petite enfance*) et agréée par la province de la Colombie-Britannique. Tout le personnel est qualifié ÉPE et agréé par la province de la Colombie-Britannique. Il satisfait les exigences de premiers soins et doit également se soumettre à une vérification de casier judiciaire afin de répondre à nos critères d'embauche.

Conseil d'administration

La Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons est gérée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est formé de quatre (4) à neuf (9) parents bénévoles qui se rencontrent pour discuter du fonctionnement de la garderie ainsi que de la garde scolaire pour décider de ses orientations.

Le budget annuel est présenté lors de la réunion générale annuelle et est suivi des élections pour les postes à combler au sein du conseil d'administration. Chaque année, le conseil doit recruter de nouveaux membres pour les postes à combler. Les postes vacants seront affichés sur les lieux de la garderie quelque temps avant l'assemblée. Le conseil d'administration doit être composé d'un minimum de 4 personnes :

Président ou présidente	Liaison avec la direction, porte-parole des parents et facilitateur.
Vice-président ou vice-présidente	Prend la direction de l'association en l'absence du président ou de la présidente.
Trésorier ou trésorière	Responsable de tous les aspects financiers.
Secrétaire	Bras droit du président ou de la présidente, prépare les ordres du jour et les procès-verbaux.
Conseillers ou conseillères	Participe(nt) aux discussions et réunions.

La contribution des parents est essentielle à la pérennité de la garderie. Sans votre participation, la garderie peut disparaître !

Dès le mois de septembre, pensez au rôle que vous pourriez avoir au sein du conseil d'administration. Votre participation à l'assemblée générale vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement et la gestion de la garderie.

Tout au long de l'année, la garderie compte sur la participation des parents et de temps à autre, ceux-ci devront prendre part à certaines activités, notamment à des réunions de parents, à l'assemblée générale annuelle, ou à des rôles dans le conseil d'administration.

Philosophie

La raison d'être de la garderie est d'offrir des services de garde de qualité aux enfants d'âge préscolaire de la région de Richmond. Les parents, leurs familles et les membres de la communauté francophone sont encouragés à participer activement aux activités journalières afin de développer chez l'enfant un sentiment d'appartenance à la langue et à la culture francophones.

Nous reconnaissons l'individualité de chaque enfant et respectons les différences qui existent dans les rythmes d'apprentissage, les niveaux de développement, les habiletés et les intérêts de chacun. Notre programmation est suffisamment flexible pour répondre aux besoins individuels.

L'emphase est mise sur la langue et la communication, la résolution de problèmes, le développement de l'autonomie et l'estime de soi. Les diverses activités visent à permettre l'épanouissement physique, social, affectif, intellectuel et artistique de l'enfant. Grâce au jeu libre, aux centres d'apprentissage et aux activités collectives, les enfants apprennent à s'exprimer, à coopérer et à vivre en groupe.

Nous espérons développer des relations cordiales entre l'enfant, sa famille et le personnel de la garderie. Nous vous invitons en tant que parents à partager avec les éducateurs-trices toute information reliée à la routine, aux expériences physiques ou émotives de votre enfant. Notre personnel est sensible aux préoccupations et aux besoins exprimés par les parents et valorise leur participation.

Les règles de conduite sont clairement définies et expliquées à l'enfant de même que les conséquences encourues par un comportement inacceptable. Un comportement positif est valorisé de façon verbale et non verbale. Cependant, les attitudes discriminatoires, les stéréotypes et les jeux violents sont découragés. Lorsqu'un comportement inapproprié se manifeste, notre personnel aide l'enfant à résoudre le conflit, utilise des conséquences naturelles et logiques, redirige l'enfant ou retire l'équipement. En dernier recours, le personnel peut retirer un enfant de manière à rétablir le calme chez celui-ci ou dans son groupe.

À noter pour les enfants du service de la Garde scolaire Les Matelots : aucun comportement agressif ou intimidant ne sera toléré. L'enfant agressif sera immédiatement retiré du programme.

Aux parents non-ayants droit

Pour les personnes possédant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, l'inscription à la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons ne garantit pas l'admissibilité à une école du CSF. Veuillez-vous informer auprès de la directrice pour la documentation.

Politiques de gestion

Adhésion

L'adhésion à la Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons est obligatoire pour chaque famille qui fréquente la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons et la Garde scolaire Les Matelots. La cotisation annuelle est de 45.00 \$ par famille pour l'inscription.

Toute autre personne parlant et lisant le français, et partageant la philosophie de la Société peut se joindre au groupe en demandant l'adhésion par écrit. Le conseil d'administration devra voter et accepter cette demande lors d'une réunion annuelle et les frais de cotisation devront être payés une fois la demande acceptée.

Frais de garde

Les frais de garde sont dus le 1^{er} du mois et un dépôt non remboursable équivalent à la moitié du dernier mois est payable au moment de l'inscription. Vous aurez le choix de remplir notre formulaire de *Prélèvement Automatique par Débit préautorisé (PAD)* ou de fournir des chèques postdatés. Ces paiements maintiennent la place de votre enfant dans le programme et ne peuvent pas être remboursés en raison d'absences dues à des maladies ou à des vacances.

Pour les parents payant par débit préautorisé (PAD), toute facturation additionnelle sera incluse dans le montant débité du compte bancaire le mois suivant.

Le parent qui veut retirer son enfant de la garderie doit donner, au minimum, un mois complet (30 jours) de préavis par écrit afin qu'il ne soit pas facturé pour les frais de garde du mois suivant. L'avis doit être reçu avant le 1^{er} du mois.

Subvention

Les parents qui reçoivent la subvention pour les frais de garde ACCB (*Affordable Child Care Benefit*) sont responsables de garder leur dossier à jour auprès du Ministère ou de payer la totalité des frais pour les services reçus. De plus, ils doivent couvrir la différence des frais non couverts par la subvention soit par prélèvement automatique par débit préautorisé (PAD) ou par chèques postdatés.

Paielements tardifs

Une pénalité de retard de 20.00 \$ par jour sera appliquée pour tous frais payés après le premier jour du mois. Si après trois jours ouvrables, les frais n'ont pas encore été payés, la direction se donne le droit de refuser d'admettre l'enfant jusqu'à ce que ces frais soient payés, incluant le montant des pénalités applicables.

Toute demande pour un arrangement de paiement devra être faite par écrit à la direction avant la fin des trois jours ouvrables si les frais sont payés régulièrement en retard. Une rencontre avec la directrice et un-e représentant-e du CA devra avoir lieu afin de discuter la possibilité d'une autre méthode de paiement.

Frais administratifs pour paiements sans provision

Les paiements préautorisés ou chèques sans provision (NSF) devront être réglés dans les cinq (5) jours suivant le retour du paiement, incluant des frais administratifs de 25.00 \$. La deuxième fois, le montant du paiement devra être payé en comptant incluant les frais administratifs de 25.00 \$.

Frais de garde scolaire lors des départs hâtifs

Il n'y a pas de frais supplémentaires pour le service de garde scolaire lors des départs hâtifs (quand les classes finissent une heure plus tôt). Cependant, il vous en sera demandé pour ceux profitant du service de garde lors de la première journée de l'année scolaire.

Frais liés à la rentrée graduelle des élèves de la maternelle

La première semaine de l'année scolaire est pour les élèves de la maternelle une semaine de rentrée graduelle. Pendant cette semaine, les classes finiront à 11h30. Si vous désirez profiter du service de garde scolaire pendant cette semaine, des frais supplémentaires seront demandés.

Service de garde scolaire Les Matelots lors des journées pédagogiques ou sans instruction

Lors des journées pédagogiques ou sans instruction, un minimum de cinq (5) enfants doit être inscrit afin d'ouvrir le service de garde scolaire Les Matelots. L'inscription ainsi que l'autorisation de prélèvement des frais de garde doivent être remises avant la date indiquée sur la feuille d'inscription. Toute facturation additionnelle « Journée pédagogique, frais de retard » sera incluse dans le montant débité du compte bancaire le mois suivant.

Probation pour les enfants qui commencent aux Moussaillons

L'enfant de moins de 36 mois en date du 31 janvier sera en probation pendant une période de deux (2) semaines. Cette période servira aux éducateurs-trices à évaluer :

- l'habileté de l'enfant à s'intégrer au groupe, et
- la dynamique du groupe.

Les éducateurs-trices seront en contact avec les parents de façon régulière durant cette période. Après cette période, la demande d'admission peut être révisée au besoin.

L'enfant âgé de 36 mois à 5 ans qui commence aux Moussaillons est en probation pendant une période de quatre (4) semaines. Après cette période, la demande d'admission peut être révisée au besoin.

Votre enfant doit être complètement propre, c'est-à-dire qu'il doit être capable de demander à aller aux toilettes. Nous n'acceptons pas l'enfant qui porte des couches.

Absence ou retard

Si votre enfant doit s'absenter ou est en retard pour son programme soit aux Moussaillons ou aux Matelots, un appel, SMS au 604-488-4235 ou encore un courriel à les.moussaillons@outlook.com serait apprécié.

À plusieurs reprises les éducateurs-trices se trouvent en train de chercher des enfants qui devraient rester à la Garde scolaire Les Matelots pour l'après-école. Afin d'éviter ces situations, **nous vous demandons de bien nous communiquer tous changements dans l'horaire de votre enfant**. Par exemple : si l'enfant prend l'autobus, participe à une activité parascolaire, l'enfant est retiré de l'école durant la journée, etc. Il faut communiquer directement soit par téléphone, sms au 604-488-4235 ou encore par courriel à les.moussaillons@outlook.com.

Frais de retard

Afin de respecter l'horaire des éducateurs-trices, des frais de retard seront exigés pour tout enfant présent à la garderie après les heures de fermeture régulières du programme fréquenté. Les frais doivent être payés directement au membre du personnel présent le jour même du retard. La personne en charge vous demandera de signer une attestation de retard ainsi que le montant total à déboursier qui sera calculé de la façon suivante : **15.00 \$ par enfant pour chaque 15 minutes de retard**.

Quand une personne non autorisée doit récupérer votre enfant

Si une personne autre que les parents/gardiens légaux de l'enfant doit venir le chercher à la garderie, le parent légal a la responsabilité d'avertir la directrice ou l'éducateur-trice dans les plus brefs délais. À défaut de le faire, l'enfant devra rester à la garderie jusqu'à ce que la permission soit donnée à la personne responsable.

Changements dans l'environnement de votre enfant à la maison

Nous vous encourageons à contacter la directrice ou l'éducateur-trice lorsque vous désirez discuter d'une situation, d'un changement ou événement spécial à la maison, d'un problème ou du développement de votre enfant. Par exemple, le départ d'un ou des deux parents à court terme ou à long terme, une nouvelle personne vivant dans la maison, la maladie d'un membre de la famille, une hospitalisation, un déménagement, un accident, le décès d'un membre de la famille ou d'un animal favori, sont des sources fréquentes de difficultés pour un enfant. Toute discussion sera considérée confidentielle, et nous tiendrons en compte votre opinion quant aux changements qui pourraient affecter la conduite, la sécurité et le bien-être général de votre enfant.

Les éducateurs-trices ont la responsabilité légale et professionnelle de rapporter tout cas de négligence ou d'abus face à un enfant. Les autres parents et citoyens ont cette même responsabilité légale. **Le document « Responding to Child Welfare Concerns » est disponible à la garderie.**

Maladie

L'enfant malade durant la journée à la garderie, devra retourner à la maison. Nous appellerons un parent/gardien et si nous ne pouvons pas joindre le parent/gardien, nous appellerons les contacts d'urgence identifiés sur le formulaire d'inscription. Si votre enfant ne peut pas participer aux activités régulières, il ne peut pas être à la garderie.

Médicament

Une permission écrite doit être signée par un parent/gardien pour l'administration d'un médicament à l'enfant. **Le médicament doit être dans son contenant original.** Sur le formulaire de permission, il faudra y indiquer : la dose, la fréquence et l'heure pour administrer le médicament.

Nourriture

Les parents sont responsables de prévoir de la nourriture saine pour les dîners et les collations de leurs enfants. Nous vous demandons de prévoir au moins une collation pour le matin, un dîner chaud ou froid et une collation pour l'après-midi. La garderie n'accepte aucun bonbon, boisson gazeuse, ou gomme à mâcher. **Le nom de l'enfant doit être étiqueté ou écrit avec un marqueur permanent sur les aliments à réfrigérer.**

Zone sans noix

Les arachides, le beurre d'arachide et les autres noix sont strictement interdits dans la garderie (*merci de bien prendre cela en considération quand vous préparez la boîte à lunch de votre enfant !*). L'école des Navigateurs est une **ZONE SANS NOIX**.

Informations générales

Les heures d'ouverture

La **garderie** est ouverte durant l'année scolaire, du mardi 8 septembre 2026 au jeudi 24 juin 2027. Les heures d'ouverture sont de 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi. La garderie est fermée les jours fériés et durant les vacances d'hiver.

La **garde scolaire** est ouverte durant l'année scolaire incluant les journées pédagogiques ou sans instruction s'il y a au moins cinq (5) enfants d'inscrits. La garde scolaire est fermée durant les vacances d'hiver et le congé du printemps.

Coordonnées

8580, Kilgour Place*
Richmond, Colombie-Britannique, V7C 3R1
Tel : 604.488.4235
Courriel : les.moussaillons@outlook.com

** La garderie est située à l'intérieur de l'école des Navigateurs.*

Intégration graduelle (Les Moussaillons)

Le nouvel enfant fait tout d'abord une visite des lieux avec le parent lorsqu'il ou elle vient de s'inscrire.

- Jour 1 Le nouvel enfant reste jusqu'à 10h00.
- Jour 2 L'enfant reste jusqu'à 11h30.
- Jour 3 L'enfant reste jusqu'à 13h00.
- Jour 4 L'enfant reste jusqu'à 15h00.

Procédures des arrivées et départs

Une feuille des présences est à signer lorsque vous déposez votre enfant et lors du départ de celui-ci.

La sieste

Les siestes et les repos sont des activités appropriées et essentielles pour les jeunes enfants. L'enfant a besoin d'une période de relaxation, et pour ce faire chaque enfant se couche sur son lit avec sa couverture. Les stores sont fermés et de la musique relaxante est jouée. Les enfants qui ont besoin de dormir peuvent ainsi le faire et les autres se reposent.

L'hygiène

À la garderie, nous prenons toutes les précautions nécessaires afin de maintenir un environnement sain et sécurisé. Les jouets et les meubles sont lavés toutes les semaines. Les couvertures d'enfants sont envoyées à la maison chaque semaine pour être lavées.

Les maladies

Critères pour décider quand garder votre enfant à la maison. Il y a trois points à considérer :

- Votre responsabilité envers la santé et le confort de votre enfant.
- Votre responsabilité envers les autres enfants et le personnel de la garderie.
- La garderie n'a pas l'espace ni le personnel pour prendre soin d'un enfant malade.

Ces trois points doivent être pris au sérieux. Les enfants ont besoin de leurs parents lorsqu'ils sont malades. Cependant, en cas de doute pour savoir si votre enfant peut, ou non, aller à l'école, le département de santé publique du Vancouver Coastal Health recommande qu'un enfant ayant un/les symptômes suivants soit temporairement retiré de la garderie :

Fièvre 38.3C/100F ou plus	L'enfant peut revenir lorsqu'il est resté 24 heures à une température normale sans l'aide de médicaments.
Infection (peau, yeux)	L'enfant peut revenir lorsqu'il a été traité ou examiné et qu'il a été déclaré non-contagieux. La garderie se réserve le droit de demander une note du médecin.
Vomissement	L'enfant peut revenir 24 heures après le dernier vomissement.
Rhume	Un rhume accompagné de fièvre, toux, de nez et yeux qui coulent indique que l'enfant doit être exclu de la garderie.
Antibiotique	L'enfant qui est retiré du centre pour cause de maladie et qui doit recevoir des médicaments, peut revenir à la garderie 24 heures après la première dose d'antibiotique.
Maladie contagieuse	Veuillez aviser la directrice dès que possible et gardez votre enfant à la maison pendant la période de contagion.
Diarrhée	Un enfant ayant de la diarrhée sera retourné à la maison.
Poux et lentes	Si des poux ou des lentes sont identifiés chez un enfant, les parents sont responsables d'avertir immédiatement la garderie afin que tout le matériel puisse être nettoyé pour éviter leur propagation. Il va de soi que le nom de l'enfant sera gardé confidentiel. Toutes les familles de la garderie seront averties pour qu'elles puissent procéder à la vérification des cheveux de leurs enfants à la maison. Si nous découvrons des poux, les procédures suivantes seront immédiatement mises en place :

- a. Le parent ou responsable sera appelé pour venir rechercher l'enfant de la garderie immédiatement. La durée d'un traitement varie d'un enfant à l'autre. Donc, il est impossible de prévoir la durée de l'absence.
- b. Un dossier d'information sera remis aux parents expliquant comment éliminer les poux. Les parents sont responsables de suivre les instructions données et de s'assurer que l'enfant n'a plus de poux avant de revenir à la garderie.
- c. Tous les parents de la garderie seront avertis afin qu'ils commencent la vérification quotidienne des cheveux de leur(s) enfant(s).
- d. Les parents doivent continuer à vérifier les cheveux de leur(s) enfant(s) durant les deux semaines qui suivent le traitement.
- e. Lorsqu'un enfant revient à la garderie après un traitement, la directrice, avec le parent, vérifiera les cheveux de l'enfant avant de permettre à celui-ci de rejoindre le groupe.

Accidents et urgences

En cas d'accident, les parents seront contactés immédiatement après l'administration des premiers soins à l'enfant. S'ils ne peuvent être joints, la personne contact d'urgence sera avisée. Si cette personne ne peut être jointe, nous téléphonerons à votre médecin de famille, et, si nécessaire, l'enfant sera conduit par ambulance à l'hôpital.

Fiche d'administration d'un médicament

Une permission écrite doit être signée par les parents pour l'administration d'un médicament sous ordonnance à l'enfant. Le médicament doit être dans son contenant original. Les médicaments sans ordonnance ne seront pas administrés à moins d'une note spécifique du médecin.

Fermeture en cas de neige

En cas d'intempérie (neige, tempêtes, inondations, etc.), le Conseil scolaire francophone ainsi que la radio francophone locale vous informeront de la situation et des fermetures éventuelles des écoles. Nous suivrons la même politique que l'école des Navigateurs.

Visitez :

- Le site du CSF : <https://www.csf.bc.ca>

Écoutez :

- Radio-Canada : 97.7 FM

Calendrier 2026–2027

La Garderie et Prématernelle Les Moussaillons ainsi que le service de Garde scolaire Les Matelots participent à tous les programmes de subvention offerts par la province, visant la réduction des frais de garde pour les familles britanno-colombiennes.

Pour l'allocation ACCB « Affordable Child Care Benefits », les familles doivent faire la demande directement auprès du ministère de l'Enfance et de la Famille. Consulter le site gouvernemental du programme « ACCB BC » pour vérifier votre admissibilité à cette allocation.

Fermeture

La Garderie et Prématernelle Les Moussaillons et la garde scolaire Les Matelots seront fermés pendant les jours/congés suivants :

Vendredi 26 juin au lundi 7 septembre 2026 – Congé d'été

Mercredi 30 septembre 2026 - Journée Nationale de la Vérité et de la Réconciliation

Lundi 12 octobre 2026 – Action de Grâce

Mercredi 11 novembre 2026 – Jour du Souvenir

Lundi 21 décembre 2026 au vendredi 1^{er} janvier 2027 – Congé d'hiver

Lundi 15 février 2027 – Jour de la famille

Lundi 15 mars au jeudi 25 mars 2027 – Congé du printemps. *Ne s'applique qu'au service de garde scolaire Les Matelots. La garderie Les Moussaillons sera ouverte.*

Vendredi 26 mars 2027 – Vendredi Saint

Lundi 29 mars 2027 – Lundi de Pâques

Lundi 24 mai 2027 – Fête de la Reine

Vendredi 25 juin au lundi 6 septembre 2027 – Congé d'été

Tarifs 2026–2027

Frais d'inscription annuels : 45.00 \$ par famille

Veuillez noter pour les frais : *En vert = montant de la subvention. En gras = frais des parents.*

Garderie Les Moussaillons - 30 à 36 mois (7h30 à 17h30)

Nombre de jours	Frais	Subvention	*Frais des parents
2 jours / semaine	756.00 \$/mois	215.20 \$/mois	540.80 \$/mois
3 jours / semaine	899.00 \$/mois	406.20 \$/mois	492.80 \$/mois
4 jours / semaine	1,130.00 \$/mois	720.00 \$/mois	410.00 \$/mois
5 jours / semaine	1,269.00 \$/mois	900.00 \$/mois	369.00 \$/mois

Garderie Les Moussaillons - 3 ans à 5 ans (7h30 à 17h30)

Nombre de jours	Frais	Subvention	*Frais des parents
2 jours / semaine	657.00 \$/mois	176.40 \$/mois	480.60 \$/mois
3 jours / semaine	784.00 \$/mois	327.00 \$/mois	457.00 \$/mois
4 jours / semaine	981.00 \$/mois	436.00 \$/mois	545.00 \$/mois
5 jours / semaine	1,102.00 \$/mois	545.00 \$/mois	557.00 \$/mois

Garde scolaire Les Matelots (7h30 à 8h35 et 14h38 à 17h30)

LES MATELOTS (MATERNELLE)

Nb de jours	AM / mois	AM & PM / mois	PM / mois
2 j / semaine	207.00 \$/ 20.00 \$/187.00 \$	323.00 \$/ 23.00 \$/300.00 \$	236.00 \$/ 20.00 \$/216.00 \$
3 j / semaine	231.00 \$/ 30.00 \$/201.00 \$	357.00 \$/ 41.70 \$/315.30 \$	271.00 \$/ 30.00 \$/241.00 \$
4 j / semaine	248.00 \$/ 40.00 \$/208.00 \$	392.00 \$/ 72.80 \$/319.20 \$	323.00 \$/ 46.00 \$/277.00 \$
5 j / semaine	265.00 \$/ 50.00 \$/215.00 \$	416.00 \$/ 102.50 \$/313.50 \$	357.00 \$/ 74.50 \$/282.50 \$

LES MATELOTS (7 ANS À 12 ANS)

Nb de jours	AM / mois	AM & PM / mois	PM / mois
2 j / semaine	207.00 \$/ 00.00 \$/207.00 \$	323.00 \$/ 23.00 \$/300.00 \$	236.00 \$/ 06.20 \$/229.80 \$
3 j / semaine	231.00 \$/ 07.50 \$/223.50 \$	357.00 \$/ 34.50 \$/322.50 \$	271.00 \$/ 19.20 \$/251.80 \$
4 j / semaine	248.00 \$/ 16.40 \$/231.60 \$	392.00 \$/ 46.00 \$/346.00 \$	323.00 \$/ 46.00 \$/277.00 \$
5 j / semaine	265.00 \$/ 29.50 \$/235.50 \$	416.00 \$/ 57.50 \$/358.50 \$	357.00 \$/ 57.50 \$/299.50 \$

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE OU SANS INSTRUCTION

50.00 \$/JOUR

39.00 \$/JOUR

50.00 \$/JOUR

56.00 \$/jour si votre enfant n'est pas inscrit à l'année dans le programme des Matelots.

GARDE OCCASIONNELLE

28.00 \$/ENFANT

34.00 \$/ENFANT

Retards

15.00 \$/enfant par bloc de 15 minutes de retard.

Dernière mise à jour : mai 2026

Matériel requis pour la classe de votre enfant

Matériel	Garderie	Garde scolaire
Des vêtements de rechange identifiés	Oui	Non
Bottes et manteau imperméable	Oui	Oui
Pantalon imperméable	Oui	Non
Souliers d'intérieur fermé	Oui	Oui
Collation	2	1 (après-école)
Une couverture	Oui	Non

Programmation et politique d'activité physique

La programmation hebdomadaire est faite par l'éducateur-trice en charge de chaque groupe. Elle est affichée afin d'informer les parents des événements quotidiens. La programmation est flexible afin de répondre aux besoins individuels de chaque enfant et de laisser place à la spontanéité. L'emphase est mise sur la langue et la communication, la résolution de problèmes, le développement de l'autonomie et l'estime de soi. Les diverses activités visent à permettre l'épanouissement physique, social, affectif, intellectuel et artistique de l'enfant.

Dans notre programmation, nous prenons en considération les recommandations du guide canadien d'activités physiques et de visualisation d'écrans dans les garderies.

Pour assurer le développement optimal des enfants sur le plan physique, les enfants sont toujours encouragés à bouger et à être actifs à de nombreuses occasions tout au long de la journée : les enfants sortent dehors tous les jours (si le temps le permet). Ils ont accès au terrain de jeu, à un grand parc et au gymnase de l'école avec de l'équipement approprié pour chaque groupe d'âge. Nos enfants ont au moins de 40 à 120 min d'activités physiques par jour. Les enfants doivent être habillés adéquatement en tout temps pour participer pleinement aux activités planifiées selon les saisons et les conditions météorologiques. Pour les Matelots, nous avons une programmation équilibrée des activités physiques d'intensité modérée à élevée tous les jours (soccer, hockey, jeux de groupes dirigés, etc.).

La visualisation d'écrans (*screen time*) est limitée seulement aux journées pyjama de 30 à 60 minutes, une à deux fois par mois.

Faire davantage d'activité physique et réduire le temps d'écran permet d'en retirer des bienfaits pour la santé et de développer un mode de vie sain !

Critères d'admissibilité à la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons

La Garderie et Prématernelle Les Moussaillons est une société à but non lucratif dont l'un des objectifs est de préparer les enfants à l'école francophone. C'est donc dans cette optique que Les Moussaillons respectent les critères d'admission basés sur l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui garantit aux citoyens canadiens établis en Colombie-Britannique le droit de faire instruire leurs enfants dans un programme d'éducation en français.

Dans le but de s'assurer que les admissions sont conformes aux lois qui s'appliquent, il nous est important de savoir sous quel critère d'admission chaque enfant est inscrit. Nous demandons donc à un parent de signer la déclaration qui suit au moment de l'inscription d'un nouvel enfant.

DÉCLARATION D'ADMISSIBILITÉ

Je, soussigné(e) _____, affirme que (cocher la ou les sections appropriées) :

- ☐ Ma langue maternelle est le français
- ☐ J'ai reçu mon instruction primaire en français (excluant l'immersion).
Nom de l'école, ville : _____
- ☐ L'un de mes enfants a reçu son instruction au niveau primaire ou secondaire en français (excluant l'immersion).
Nom de l'école, ville : _____
- ☐ L'un de mes enfants reçoit son instruction au niveau primaire ou secondaire en français au Canada (excluant l'immersion).
Nom de l'école, ville : _____
- ☐ Ma situation est différente de celles mentionnées ci-dessus.

Les immigrants ou immigrantes reçus sont également éligibles.

J'aimerais bénéficier des droits accordés par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en demandant l'admission de mon enfant à la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons.

Signature du parent _____

Nom de l'enfant _____

Date _____

Je soussigné(e) _____, parent/tuteur de _____, accepte les termes et conditions contenus dans ce manuel qui gouvernent la Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons.

Le _____
Date Signature du parent/tuteur

Adhésion à La Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons

La Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons (« SGPLM ») est un organisme incorporé, à but non lucratif et dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir des services de garde à l'enfant en français **aux familles francophones et exogames**.
- Favoriser l'épanouissement et le développement de la langue et de la culture francophones afin de faciliter l'intégration de l'enfant à l'école francophone ou au programme d'immersion française.
- Offrir une programmation favorisant le développement global de l'enfant : affectif, physique, cognitif, social et langagier.

Les membres de la SGPLM doivent comprendre et parler le français, partager les objectifs de la Société pour la majorité, et éventuellement avoir un ou des enfants fréquentant la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons ou la Garde scolaire Les Matelots. En devenant membre, vous :

- Êtes encouragé à émettre vos opinions aux réunions mensuelles du Conseil d'administration.
- Avez le droit de voter à l'assemblée générale annuelle.
- Pouvez présenter votre candidature à l'AGA et être élu(e) au Conseil.

Je joins mon adhésion à la Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons d'un montant de 45.00 \$ par famille.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Signature : _____ Date : _____

À retourner à la direction de la société

Confirmation d'inscription

Pour confirmer l'inscription de votre / vos enfant(s) dans les programmes de la garderie ou de la garde scolaire, il est impératif de joindre les pièces suivantes :

- ☐ Le formulaire « Les critères d'admissibilité » (*page 16*) rempli et signé (Moussaillons seulement) et signature de l'engagement des parents à respecter les termes et conditions de la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons ;
- ☐ Les formulaires remplis pour les informations personnelles et 2 copies du formulaire en cas d'urgence ;
- ☐ Le formulaire d'adhésion rempli (*page 17*) et signé ainsi que les 45.00 \$ pour couvrir les frais d'adhésion par chèque daté du 1^{er} septembre 2025 (un seul paiement pour l'année d'inscription par famille) ;
- ☐ Le dépôt de la moitié du dernier mois par chèque daté du 1^{er} septembre 2025 (non remboursable) ;
- ☐ Formulaire de prélèvement automatique par débit PAD rempli et signé ou 10 chèques postdatés de septembre 2025 à juin 2026 ;
- ☐ Formulaire d'immunisation.

À noter : tous les chèques sont payables à « Les Moussaillons ».

AUX PARENTS NON-AYANTS DROIT : L'inscription à la Garderie et Prématernelle Les Moussaillons ne garantit pas l'admissibilité à une école du CSF. Veuillez-vous informer auprès de la directrice pour la documentation.



<http://Moussaillons.ca>